



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Economie et finances : services extérieurs

Question écrite n° 66426

Texte de la question

M Xavier Dugoin appelle l'attention de M le ministre de l'économie et des finances, sur la décision relative à la delocalisation du laboratoire interregional de la direction generale de la concurrence, de la consommation et de la repression des fraudes de Paris-Massy. En effet, le maintien de cette activite sur le departement de l'Essonne est important tant sur le plan humain - afin d'éviter l'éclatement des familles - que sur le plan économique avec la conservation d'emplois. Aussi il lui demande quelles mesures il envisage de prendre en la matiere.

Texte de la réponse

Reponse. - Le role des laboratoires de la direction generale de la concurrence, de la commission et de la repression des fraudes (DGCCRF) est d'analyser les produits de consommation au regard des regles de qualite et de securite. Les produits sont preleves par les directions departementales de la concurrence et de la consommation et expedies aux laboratoires. Leur analyse requiert des methodes toujours plus complexes. Pour ces raisons, les laboratoires doivent etre implantes a proximite des grands centres de production et de consommation ainsi que des centres de recherche. Il importe également d'assurer une bonne couverture du territoire national. A cet effet, le reseau actuel compte sept laboratoires interregionaux metropolitains a Massy, Rennes, Lille, Strasbourg, Marseille, Montpellier et Bordeaux et un etablissement a Saint-Denis-de-la-Reunion. Il est exact que, dans le cadre de la politique de transfert d'emplois publics en province, le comite interministeriel a l'aménagement du territoire du 23 juillet a decide le principe d'un transfert en province du laboratoire interregional de Paris-Massy et en demandant que les sites de Tonnerre et de Roanne soient expertises. Cette expertise est en cours et les conclusions seront prochainement remises au ministre d'Etat, ministre de la fonction publique et des reformes administratives. Elle ferait ressortir l'interet du maintien d'une unite a proximite du principal centre de production, de distribution et de consommation que constitue l'agglomeration parisienne et de la creation d'une nouvelle unite qui pourrait assurer une meilleure couverture des secteurs actuellement mal desservis. Tel est aujourd'hui l'etat de la reflexion sur ce sujet. Les decisions a venir prendront naturellement en consideration, a la fois, la necessite de la protection des consommateurs et l'indispensable contribution des services publics a l'effort d'aménagement du territoire.

Données clés

Auteur : [M. Dugoin Xavier](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 66426

Rubrique : Ministeres et secretariats d'etat

Ministère interrogé : économie et finances

Ministère attributaire : économie et finances

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 janvier 1993, page 172